



Projet de loi 5873
Dépôt Felix Braz
Date: 08.07.2008



Motion

La Chambre des Député-e-s

- considérant que le Gouvernement a proposé à la Chambre de porter l'effectif légal de la Police de 1.573 unités à 2.070 unités (policières et civiles) en 2015 ;
- considérant que même si le travail de police peut comporter des éléments d'activités préventives, ces missions préventives ne doivent en règle générale pas être dévolues aux forces de l'ordre ;
- constatant que l'évolution de ce qu'il est convenu d'appeler la petite délinquance, de la délinquance juvénile et des actes de vandalisme n'est pas suffisamment prise au sérieux ce qui aboutit souvent à confiner les auteurs de ces actes dans leur situation entraînant la répétition de ces actes ;
- soulignant que ces faits sont souvent l'acte de personnes marginalisées agissant seules ou en groupe ;
- soulignant que la prévention et le suivi social de proximité sur le terrain sont le meilleur moyen pour améliorer durablement la situation ;
- que les moyens financiers et surtout humains prévus pour ce travail restent insuffisants ;

invite le Gouvernement

- à augmenter jusqu'en 2015 les moyens globaux mis à disposition des organisations et administrations chargées du travail socio-éducatif lié à la prévention de la petite délinquance et des différentes formes de délinquance juvénile (p.ex. *streetworkers*) et du suivi social de ces personnes dans les proportions de l'augmentation aujourd'hui accordée aux services de la Police grand-ducale.


Felix Braz
Vincent
HUSS JEAN
M...